

Arrêté portant nomination du jury d'admission pour le recrutement direct sans concours d'un magasinier des bibliothèques ouvert au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, session 2024

La Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

- VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- VU l'arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27 juin 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques, et de certains agents non titulaires de l'État, affectés dans lesdits établissements ;
- VU l'arrêté du 26 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission pour le recrutement sans concours direct d'un magasinier des bibliothèques au titre de l'affectataire UNIV. NOUVELLE CALEDONIE, session 2024.

Président :

Monsieur Philippe BESNIE, directeur de la bibliothèques, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Membres :

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Madame Solange GEOFFROY-PAILLANDI, attachée de conservation – Directrice de la bibliothèque Bernheim, direction des Ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nouméa, le 20 septembre 2024

La présidente

Catherine RIS

